

Questions orales

pose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que le ministre de la Justice intervienne immédiatement auprès du ministre de la Justice du Québec à propos de la façon dont le docteur Morgentaler a été traité en prison, de la décision du ministre de la Justice du Québec de continuer à poursuivre le docteur Morgentaler sur d'autres chefs d'accusation découlant des mêmes circonstances, et des raisons pour lesquelles on ne poursuit pas d'autres médecins, malgré les preuves écrasantes que l'on possède.

M. l'Orateur: La motion, proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE D'EXPLICATION DES MODALITÉS D'APPLICATION DE LA CIRCULAIRE D-1—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement je voudrais présenter une motion à propos d'une question urgente. Étant donné qu'il est très peu probable que les autochtones de localités comme Fort Chipewyan et d'autres collectivités éloignées puissent s'attendre à recevoir même une réponse des sociétés pour des offres ne dépassant pas \$100, et puisqu'en exigeant des appels d'offres pour tout article de plus de \$100 on impose un mode d'action trop rigide aux autochtones, je propose, avec l'appui du député de Churchill (M. Smith):

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien fasse une déclaration à la Chambre pour expliquer comment peut s'appliquer la circulaire D-1.

M. l'Orateur: La motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES TRANSPORTS

LE CONTRAT POUR LE DRAGAGE DU CHENAL DU NORD—LES POURSUITES INTENTÉES PAR LE GOUVERNEMENT À L'ADJUDICATAIRE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre des Transports à propos de la déclaration qu'il a faite en comité plénier le 13 mai, comme en fait foi le hansard à la page 5749, où il disait ne pouvoir expliquer comment il se faisait que le chiffre de la soumission retenue pour le contrat de dragage relatif au chenal communément appelé le chenal du Nord était exactement le même que celui de l'estimation du coût éventuel des travaux effectuée par

[M. Leggatt.]

son propre ministère. Et je me permets de citer le ministre qui disait:

Mais comment puis-je expliquer la chose si la GRC et les tribunaux ne le peuvent pas? (...) (La GRC) est allée partout.

• (1410)

Le ministre voudrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement prétend maintenant qu'il y a eu collusion et que l'entreprise de dragage à qui le contrat a été accordé connaissait déjà le montant du devis estimatif établi par les collaborateurs du ministre? Que s'est-il passé depuis le 13 mai?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que les tribunaux sont maintenant saisis de cette cause.

M. Woolliams: Vous m'en direz tant!

M. Marchand (Langelier): Mais oui. L'estimation du gouvernement s'établissait à environ 18 millions de dollars et le contrat a été adjugé pour 20 millions. J'ai une lettre de prête à l'intention du député de South Shore, je crois. Le député pourra en prendre connaissance et s'il a une autre question, je pourrai y répondre.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question maintenant. La soumission qui a été acceptée était de \$20,860,000, je crois, soit exactement le chiffre de l'estimation du ministère. J'aimerais demander au ministre pourquoi le gouvernement prétend maintenant, dans une contre-demande adressée à la compagnie de dragage qui le poursuit en justice pour se faire payer, que l'adjudicataire de ce contrat savait au moment de présenter son offre à quoi se chiffrait l'estimation du ministère. Que s'est-il passé depuis le 13 mai? Le ministre a affirmé que rien n'indique qu'un fonctionnaire ait été mêlé à cette affaire. Mais qui donc l'a été? Un homme politique? Comment l'adjudicataire a-t-il pu découvrir, comme le gouvernement le prétend maintenant, quelle était l'estimation du ministère?

M. Marchand (Langelier): Je crois que la réponse nous viendra des tribunaux. Je ne vois pas que la cour, qui est au courant de tout ceci, puisse ne pas essayer de clarifier la situation.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre a dit en comité plénier que personne ne savait s'il y avait eu ou non collusion alors que le gouvernement a affirmé dans un document public qu'il y avait bel et bien eu collusion; aussi, en toute déférence, j'estime que la Chambre a droit à ce que le ministre lui dise ce qui s'est passé depuis le 13 mai, jour où le ministre a fait sa déclaration et pourquoi le gouvernement prétend maintenant qu'il y a bien eu collusion et emploie cet argument dans sa défense contre la société de dragage.

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Langelier): Je ne vois pas pourquoi on complique tant les choses. L'enquête a débuté à Hamilton après que la municipalité eut porté des accusations et que la Gendarmerie royale eut décidé de scruter d'autres contrats et eut découvert certains faits non connus à cette époque. A aucun moment, la Gendarmerie royale ou le procureur général ne m'ont dit qu'un fonctionnaire était accusé de quoi que ce soit dans cette affaire. Pour ma part, je n'ai pas fait d'enquête pour voir si un fonctionnaire était impliqué. Je pense que ce n'est pas à moi de faire cela.